



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 57405

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le dossier de la sécurité routière. Les chiffres annoncés par le Gouvernement, le 24 janvier dernier, concernant le nombre de tués sur la route enregistre une baisse encourageante dont nous pouvons tous nous féliciter. Ce résultat, le plus bas enregistré depuis 1953, traduit bien que la peur du gendarme porte ses fruits, et qu'il y a tout intérêt de persévérer dans cette voie. A ce sujet, l'intéressant projet de contrôle de vitesse permanent sur autoroute, fruit de la collaboration entre les forces de gendarmerie et la société privée d'autoroutes de l'Estérel et de la Côte d'Azur (ESCOTA), mériterait d'être reproduit sur l'ensemble du territoire national. En effet, l'idée d'installer des radars fixes sur le réseau ESCOTA (et plus précisément sur les portions les plus meurtrières de l'autoroute A 8 situées dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes), a permis de responsabiliser les automobilistes et, surtout, de faire baisser de façon spectaculaire les excès de vitesse, ainsi que les graves accidents qui étaient trop fréquemment enregistrés. Nul doute que la généralisation de ce procédé dissuasif sur les portions de route ou d'autoroute relevées comme potentiellement dangereuses ou bien notoirement connues dans chaque département pour leurs graves accidents, permettrait de contribuer efficacement à la lutte contre la délinquance routière et, donc, à faire baisser le nombre de tués. C'est pour cela qu'elle lui demande, donc, de bien vouloir lui communiquer ses intentions quant à une éventuelle généralisation des postes fixes de contrôle radar sur l'ensemble du territoire français.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57405

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 744